



Considérations Générales sur la Question du Changement Institutionnel: Une Lecture de D. North et de R. Boyer

Bellal Samir

► To cite this version:

Bellal Samir. Considérations Générales sur la Question du Changement Institutionnel: Une Lecture de D. North et de R. Boyer. *Al-Bahith Review*, 2019, 1 (18), pp.645-654. halshs-01985360

HAL Id: halshs-01985360

<https://shs.hal.science/halshs-01985360>

Submitted on 30 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Considérations Générales sur la Question du Changement Institutionnel : Une Lecture de D. North et de R. Boyer

General Considerations on Institutional Change: A Reading of D. North and R. Boyer

BELLAL Samir*

Université Mouloud Mammeri, Tizi-ouzou (Algérie).

Date de réception : 03/12/2018 ; Date de révision : 03/12/2018 ; Date d'acceptation : 04/12/2018

Résumé : Ce papier se propose d'exposer quelques éléments d'analyse théorique sur la question du changement institutionnel. Nous nous intéresserons en particulier à l'approche de la nouvelle économie institutionnelle (NEI), à travers l'œuvre de son principal représentant, D. North, ainsi qu'à l'apport de R. Boyer, représentant du courant dit de la Régulation. L'exposé a pour but d'identifier les facteurs du changement institutionnel. Ainsi, tandis que l'analyse de D. North met en avant le principe utilitariste-fonctionnaliste des institutions, celle de R. Boyer insiste, quant à elle, sur le caractère conflictuel du changement.

Mots-clés : Institution ; Efficacité ; Régime d'accumulation ; Régulation.

Codes de classification Jel : B15 ; B25 ; B52.

Abstract: This paper proposes to present some theoretical analysis on the question of institutional change. We will focus in particular on the approach of the new institutional economy (NEI), through the work of its principal representative, D. North, as well as the contribution of R. Boyer, representative of the Regulation School. The purpose of the presentation is to identify the factors of institutional change. Thus, while D. North's analysis puts forward the utilitarian-functionalist principle of institutions, that of R. Boyer insists, for his part, on the conflictual nature of change.

Keywords: Institution; Efficiency; Accumulation regime; Regulation.

Jel Classification Codes : B15 ; B25 ; B52.

I – Introduction :

La question du changement institutionnel est complexe. Elle fait appel à des approches pluridisciplinaires et son analyse mobilise des concepts qui, très fréquemment, dépassent le cadre très restreint de l'analyse économique. Ce papier se propose de décrire, autant que faire se peut, une perspective analytique qui, tout en permettant de rendre compte de la richesse des déterminants du changement institutionnel, est à même de permettre une lisibilité plus ou moins accessible du phénomène.

Bien que les dernières années aient mis au premier plan du débat économique la question des réformes institutionnelles, qu'il s'agisse de la grande transformation des économies de l'Europe de l'Est ou des programmes d'ajustement structurels mis en œuvre sous l'égide du FMI dans nombre de pays en développement, peu nombreux sont cependant les travaux qui ont été consacrés à l'analyse de l'évolution des institutions. Cependant, depuis l'apparition du courant dit de l'économie institutionnelle, la question du changement institutionnel fait l'objet d'un intérêt de plus en plus grand. Celui-ci se manifeste par une profusion d'analyses et d'interprétations, donnant lieu à un débat entre une multitude de conceptions alternatives et variées¹.

* Auteur correspondant, e-mail: samirbellal@yahoo.fr

L'objet de ce papier est d'exposer quelques éléments d'analyse à même de fournir un éclairage théorique à la question du changement institutionnel. Nous nous intéresserons en particulier à l'approche de la nouvelle économie institutionnelle (NEI), notamment à travers l'œuvre de son principal représentant, D. North². Nous reviendrons ensuite sur l'apport de R. Boyer, un des fondateurs de la Théorie de la Régulation. Ayant pour cadre général de la recherche la question de la genèse et de l'évolution des institutions de l'économie d'un pays dans un contexte historique donné, l'approche par la régulation fournit, en identifiant quelques facteurs du changement institutionnel et en insistant sur le caractère conflictuel de celui-ci, une grille d'analyse des plus intéressantes.

I – Le modèle utilitariste-fonctionnaliste :

Les approches fonctionnalistes des institutions, qui privilégient le niveau microéconomique, sont en général fondées sur l'idée de règles de comportements. Les institutions sont définies comme des régularités comportementales associées à un ensemble de règles et de lois. Les institutions sont perçues comme des contraintes, mais aussi comme des ressources utilisées par les agents dans le déploiement de leurs stratégies. « *Les institutions sont les contraintes que les êtres humains imposent à leur propres relations. Ces contraintes (...) définissent l'ensemble des opportunités existant dans l'économie* »³. Les institutions sont des contraintes établies par les hommes, qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme les normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto imposées) et des caractéristiques de leur applications⁴.

Dans cette perspective, les institutions, considérées comme des biens publics, permettent de gérer les externalités générées par le fonctionnement normal d'une économie. Elles permettent de collecter la connaissance et l'information, rendant compatibles les actions et les anticipations des agents.

Comment les institutions changent-elles ? A cette question, D. North apporte une réponse qui, pour être la plus en vue dans la littérature économique, mérite que l'on s'y attarde un peu.

Pour D. North, la clé du changement institutionnel, défini comme le changement structurel que les humains imposent à leurs propres relations dans l'intention de produire certains résultats, réside dans « *l'interaction permanente entre les institutions et les organisations dans la répartition économique de la pénurie, donc de la concurrence* »⁵. Celle-ci oblige les organisations à investir continuellement dans les compétences et les connaissances pour survivre. Les types de compétences et des connaissances acquises par les individus et les organisations orienteront les choix qui altéreront graduellement les institutions. Si la concurrence est « muselée », les organisations se sentiront peu incitées à investir dans de nouvelles connaissances et par conséquent ne seront pas à même de provoquer un changement institutionnel rapide.

Par ailleurs, le cadre institutionnel apporte, de son côté, les incitations qui dictent les types de compétences et de connaissances perçues comme à même de garantir le rendement maximum. Ainsi, la matrice institutionnelle définit « *l'ensemble des opportunités, que les rendements les plus élevés y soient dus à une redistribution de revenus ou à l'activité productive* »⁶. Le cadre institutionnel comprend les institutions qui promeuvent les activités qui accroissent la productivité et les institutions qui créent des barrières à l'entrée, encouragent les restrictions monopolistes et empêchent la transmission à faible coût de l'information⁷. Dans les faits, toute économie offre un panachage d'incitations pour ces deux types d'activités, et la question est alors de savoir lequel des deux l'emporte dans des contextes différents. Ainsi, il apparaît que les organisations créées dans une économie reflètent grandement la structure des rendements obtenus⁸.

Enfin, la viabilité, la profitabilité et naturellement la survie des organisations d'une société dépendent ordinairement de la matrice institutionnelle existante. La conséquence en est que le changement institutionnel ne peut être qu'incrémental et dépendant du sentier⁹.

Par rapport à l'hypothèse de la sélection des institutions en fonction de leur efficacité, hypothèse sur laquelle le modèle utilitariste-fonctionnaliste était, à l'origine, fondé¹⁰, l'approche de D. North a notablement marqué ses distances¹¹. Pour D. North, les institutions n'ont pas nécessairement vocation d'être socialement efficaces ; elles sont souvent créées – tout au moins les règles formelles – afin de servir les intérêts de ceux qui détiennent le pouvoir de négociation pour créer de nouvelles règles¹².

L'auteur distingue par ailleurs l'efficacité « allocative » considérée dans la tradition néoclassique avec les conditions de l'optimum de Pareto, de l'efficacité « adaptative ». Cette dernière s'applique aux règles qui conditionnent l'évolution d'une économie dans le temps, dans une perspective macro-historique : « *La clé de la croissance à long terme réside dans l'efficacité adaptative plutôt qu'allocative. Les systèmes politiques/économiques qui ont rencontré le succès ont développé des structures institutionnelles flexibles qui peuvent survivre aux chocs et aux changements...* »¹³.

De ce qui précède, l'auteur conclut que « *le modèle économique idéal comprend un ensemble d'institutions économiques qui procurent aux individus et aux organisations les incitations qui les orientent vers les activités productives* »¹⁴.

On retrouve là les termes du débat qui nous intéresse, bien que la formulation pêche par son caractère général. Pour D. North, il y a lieu de souligner que les institutions parues dans les économies occidentales ne sont pas nécessairement applicables aux pays en voie de développement. « *La clé, note-t-il, est dans la structure incitative qui est créée, non dans l'imitation servile des institutions occidentales* »¹⁵, et de citer, en guise d'illustration de son affirmation, l'exemple chinois.

A contrario du modèle idéal, les économies qui fonctionnent mal possèdent une matrice institutionnelle¹⁶ non incitative envers les activités qui améliorent la productivité¹⁷. L'explication est double. D'abord, la persistance du « clientélisme » maintient la rigidité des structures institutionnelles et aboutit en général à un mauvais fonctionnement des marchés économiques et politiques, marqué par la corruption, les monopoles, les dépenses ciblées... ; ensuite, leur structure institutionnelle existante engendre des organisations qui ont intérêt à ce que cette structure perdure.

La prise en compte de la dimension politique de la question du changement institutionnel s'avère, à ce stade, nécessaire. En effet, la matrice institutionnelle ne se réduit pas seulement aux institutions économiques, mais elle inclut les institutions politiques et juridiques. L'ensemble du réseau des règles formelles et informelles interdépendantes, propre à chaque économie, conditionne l'évolution de celle-ci et ses performances en termes de croissance à long terme. Le rôle du politique est décisif, ne serait-ce que parce que c'est au niveau du système politique que les règles formelles du jeu économique sont établies et leur application contrôlée. Pour D. North et l'ensemble du courant néo-institutionnaliste, certaines règles revêtent un statut plus important que d'autres. Il en est ainsi des droits de propriété qui définissent l'usage, les droits au revenu et l'aliénabilité des actifs. Ainsi, écrit-il, on obtient des institutions efficaces par un système politique qui incorpore des incitations à créer et à faire respecter des droits de propriété efficaces¹⁸.

Pour que le changement institutionnel ait lieu, en particulier lorsque la multitude d'obstacles qui s'y dressent habituellement ne peut être levée par la négociation, le compromis ou la coopération, le recours à l'intervention du politique est souvent nécessaire¹⁹.

Cependant, le rôle des institutions politiques est difficile à évaluer. La raison en est que le marché politique n'a, de toute évidence, pas le même fonctionnement que le marché économique²⁰ et que, en dépit du fait que l'on sait beaucoup de choses sur les régimes politiques, l'on n'est toujours pas en mesure d'optimiser ces derniers.

Pour D. North, le dilemme qui se pose est simple : de par la nature du processus politique, le gouvernement (ou le pouvoir politique), qui n'est pas un intervenant désintéressé, peut être amené à adopter un comportement opportuniste pour maximiser les revenus de ceux qui ont leur mot à dire dans son processus de décision. La question est alors de savoir dans quelle situation le pouvoir politique mettrait au point et ferait appliquer une série de règles du jeu qui encouragent l'activité productive.

Cette question est d'autant plus opportune que les marchés politiques sont intrinsèquement moins efficaces que les marchés économiques dans le sens où les institutions formelles et informelles ne représentent qu'imparfaitement la structure incitative implicite²¹. En raison de ce décalage, le cadre institutionnel construit pour produire des choix politiques finit par s'ériger en source centrale et permanente de divergence entre intentions et résultats²².

Quelles conclusions peut-on tirer en matière de pratique et de conduite du changement institutionnel ? Pour D. North, l'apparition d'une théorie générale du changement institutionnel – une théorie utile – est improbable. C'est pourquoi il y a nécessité d'une approche plus limitée mais maîtrisable à l'égard du changement dynamique, une approche dont les composantes élémentaires se présenteraient comme suit :

- Les changements de l'environnement humain reflèteront d'une manière générale les changements des institutions. Ils découleront des croyances sous-jacentes de ceux parmi les entrepreneurs-organisations qui sont en position de mettre en œuvre des altérations de l'environnement institutionnel ;

- Les changements initiés peuvent altérer les coûts d'opportunité perçus des organisations substitutives ou complémentaires. Il faudrait donc connaître en détail la matrice institutionnelle et ses interdépendances, ainsi que les nouveaux coûts d'opportunité des organisations affectées. Si par exemple un changement législatif risque de nuire à la viabilité d'un syndicat, il faudrait savoir de quel « poids » politique dispose celui-ci pour tenter de bloquer, prévenir ou repousser ce changement. La connaissance de la structure du régime politique est essentielle pour pouvoir prévoir le résultat d'une réforme ;

- Il y a enfin nécessité d'une connaissance beaucoup plus poussée de la structure institutionnelle de l'économie pour percevoir la matrice institutionnelle existante et ses interconnexions. Seule une telle connaissance approfondie permet de percevoir les altérations des coûts d'opportunité des organisations affectées, l'objectif étant la prise en compte de ces informations dans l'élaboration des politiques.

Ces quelques éléments sont certes très insuffisants pour gérer correctement un changement institutionnel, mais leur prise en compte est de nature à favoriser une meilleure prise de conscience des questions à traiter.

Enfin, un dernier aspect mérite d'être souligné. Il s'agit du changement institutionnel entrepris par transfert de règles formelles. Très souvent, le transfert ou l'imitation des institutions formelles d'un pays à l'autre n'aboutissent pas aux résultats attendus. S'il en est souvent ainsi, c'est vraisemblablement à cause des normes informelles qui, elles, ne sont pas soumises aux mêmes temporalités de changement que celles des institutions formelles : s'il est, en effet, relativement aisé de changer rapidement ces dernières, les institutions informelles ne se modifient que très lentement. Il en découle, et les exemples historiques allant dans ce sens sont nombreux, que le transfert des règles politiques et économiques formelles d'économie de marché ayant réussi à des économies sous développées ne constitue pas une condition suffisante pour l'amélioration des performances économiques.

Comme l'indique d'emblée le titre de ce papier, la principale limite de l'approche de D. North, et plus généralement, de l'ensemble du courant de la NEI, tient à son interprétation fondamentalement utilitariste-fonctionnaliste des institutions et à son hypothèse d'une évolution continue, sans crise majeure ni blocage, de ces dernières. L'exposé de la démarche préconisée par le courant de la régulation pour l'analyse du changement institutionnel nous fournira l'occasion de revenir sur les critiques habituellement adressées au courant de la NEI

II – L'approche en termes de régulation :

La question du changement institutionnel est fondatrice du programme de recherche régulationniste²³. C'est dire l'importance du statut conféré à cette question dans les recherches théoriques et empiriques se réclamant de la Régulation. Mais, à la différence des autres approches institutionnalistes, l'approche régulationniste se fixe comme thème central l'analyse de la logique qui préside à l'émergence, dans un contexte historique donné, des formes institutionnelles²⁴. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement de se demander comment une configuration institutionnelle agit, mais aussi pourquoi elle existe²⁵.

A l'adresse des autres approches ayant traité de la question du changement institutionnel, le courant de la régulation développe un certain nombre de reproches qui, de façon générale, tournent autour de la conception utilitariste et fonctionnaliste du rôle conféré aux institutions. Ainsi, pour schématiser à l'extrême, à l'approche néoclassique, il est reproché l'extension de la notion d'équilibre à un ajustement continu des institutions ; à la théorie des coûts de transaction, l'introduction de frictions, par rapport à un processus censé en principe être gouverné par l'efficacité ; aux approches évolutionnistes, leur tendance à s'intéresser davantage aux technologies qu'aux institutions et à la NEI, son insistance sur la dépendance de sentier²⁶.

Mais, par-delà ces reproches plus ou moins fondés, l'approche de la régulation se présente comme un ensemble d'énoncés, ou de faits stylisés, qui décrit les principes de base du changement institutionnel. A défaut de pouvoir, en quelques lignes, en faire une revue exhaustive, nous nous contenterons d'en dresser les grandes lignes.

En premier lieu, il convient de noter que pour le courant de la régulation, la question essentielle n'est pas l'efficacité ou l'optimalité des institutions mais la viabilité d'une architecture institutionnelle qu'exprime le mode de régulation. Dit autrement, les institutions économiques ne semblent pas avoir pour propriété générale d'être sélectionnées à partir d'un critère d'efficacité²⁷.

Ainsi, à la différence des thèses qui considèrent que la sélection des institutions est gouvernée par un principe d'efficacité, les régulationnistes, dont R. Boyer est présentement le chef de file, considèrent que les formes institutionnelles sont le résultat de compromis, institutionnalisés ou pas, qui se développent à partir de conflits de répartition de la richesse, monétaire et symbolique, entre groupes et classes sociales. Les formes institutionnelles établissent donc des règles à partir desquelles sont répartis des droits de tirage sur la production de l'ensemble des richesses produites. Les contradictions, conflits et déséquilibres sont toujours présents et finissent par se manifester à travers des crises au cours desquelles l'acceptation et la viabilité des compromis antérieurs sont remis en cause²⁸. Les formes institutionnelles sont les produits du conflit social et, en même temps, elles en normalisent, pour un temps, les termes. Cette dimension conflictuelle confère à l'institution un caractère ambivalent : elle est d'une part, le produit d'interactions sociales conflictuelles, et d'autre part, elle en est l'aboutissement tout en étant non intentionnelle par rapport au processus de sa création.

Autre élément à relever : l'approche en termes de régulation insiste sur le fait que l'action créatrice d'institutions est collective, et donc essentiellement politique. Les formes institutionnelles émergent des conflits sociaux et doivent, le plus souvent, passer par la sphère du politique et la reconnaissance par le droit. De cette considération découle le rejet par la Régulation de l'économisme qui caractérise nombre d'approches institutionnalistes contemporaines.

De la même manière, le courant de la régulation s'inscrit en faux contre le déterminisme technologique qui serait à l'origine de l'évolution des formes institutionnelles²⁹. Pour R. Boyer³⁰, les analyses empiriques mettent en évidence la pluralité des configurations institutionnelles permettant de relever les perspectives de croissance de la productivité totale des facteurs.

Outre la dimension conflictuelle, et donc politique, du changement institutionnel, l'approche régulationniste relève une dimension culturelle : en effet, si les formes institutionnelles agissent sur le comportement des agents à travers les lois, règlements,... elles agissent aussi à travers le système de valeurs propres à une communauté. Par système de valeurs, il faut entendre *la force qui œuvre dans le sens d'une certaine uniformisation des comportements, en l'absence même de lois ou de conventions privées*³¹. Dans ces conditions, la culture doit être intégrée comme un mode opératoire des formes institutionnelles. Elle rend nécessaires, ou inutiles, les lois et les compromis négociés et, dans la première éventualité, contribue à leur donner une forme particulière³². Bien qu'elle n'évolue que lentement dans le temps³³, la culture est un facteur explicatif non négligeable de l'avènement des régimes d'accumulation.

Par ailleurs, l'analyse en termes de régulation identifie, pour décrire le changement institutionnel, trois mécanismes fondamentaux : la conversion, la sédimentation et la recombinaison³⁴. Chacun de ces mécanismes opère à un niveau différent, ce qui fait que leurs actions respectives peuvent se conjuguer, renforçant ainsi leurs effets de transformation.

Mais, par-delà cette observation, il convient de ne pas confondre mécanismes de changement avec facteurs ou sources de changement. Dans l'analyse du changement institutionnel, on distingue habituellement trois facteurs d'évolution. Outre l'endométabolisme, c'est-à-dire la transformation d'un mode de développement sous l'impact de sa propre dynamique interne³⁵, et le principe de complémentarité institutionnelle qui définit le degré de couplage des institutions et qui constitue une hypothèse souvent considérée pour appréhender la cohérence d'une configuration institutionnelle et les facteurs qui gouvernent son évolution³⁶, l'approche en termes de régulation met en avant le rôle prépondérant du politique. C'est sur ce dernier facteur qu'il nous semble opportun de nous attarder.

Le rôle instituant du politique se manifeste de différentes manières. Cela découle de l'existence d'une dialectique complexe entre sphère économique et champ politique, dialectique dont les contours sont difficiles à cerner de façon objective et exhaustive, ne serait-ce qu'en raison de la différence de natures entre les rationalités à l'œuvre dans chacun des deux champs³⁷. Néanmoins, il est possible d'avancer quelques éléments caractéristiques de l'analyse développée dans le cadre de l'approche en termes de régulation.

Le premier élément a trait au fait que les formes institutionnelles font intervenir, dans la quasi-totalité des cas, des décisions politiques, et donc l'Etat. C'est dans l'Etat exclusivement, écrit

M. Aglietta dans son œuvre fondatrice du courant de la Régulation³⁸, que peut s'établir une cohésion des formes structurelles, sans cesse mise en cause et sans cesse reproduite par le compromis fluctuant de la politique économique. L'omniprésence de l'Etat peut se lire, comme le font remarquer J. Marquès-Pereira et B. Théret³⁹, dans le fait que les formes institutionnelles, en particulier les formes canoniques de la régulation, intègrent des déterminations immédiates d'ordre politique. Ces auteurs vont encore plus loin puisqu'ils soutiennent qu'il convient *de prendre acte de la logique propre du politique comme agent du développement économique plutôt que de déduire l'Etat de l'économie*.

Un second élément porte sur l'éventualité qu'une évolution des rapports de pouvoir puisse induire un autre facteur d'évolution, à savoir le basculement d'une hiérarchie institutionnelle à une autre. L'expérience montre en effet que, quel que soit la forme exacte du régime d'accumulation, il n'est pas d'exemple de crise structurelle qui ait été surmontée sans recours au politique comme instituant de nouvelles règles du jeu. Les interventions publiques se sont très souvent révélées cruciales pour surmonter l'impasse dans laquelle s'enferment les stratégies individuelles. Les crises structurelles engendrent des luttes pour la définition ou la redéfinition des règles du jeu ; ces luttes, qui impliquent la sphère du politique, débouchent le plus souvent sur des compromis institutionnalisés fondateurs à partir desquels des stratégies renouvelées seront expérimentées⁴⁰. L'Etat est donc un vecteur des compromis institutionnalisés, et pas seulement un agent du capital⁴¹. Pour le courant de la régulation, cependant, seule l'expérience peut trancher quant à la viabilité de la hiérarchie institutionnelle qui est implicite ou explicite à ces compromis institutionnalisés fondateurs. Enfin, la remise en cause de la hiérarchie institutionnelle peut déboucher sur une autre forme de crise structurelle, impliquant à nouveau la sphère politique.

Un dernier élément mérite d'être pris en compte lorsque l'on envisage les facteurs de changement qui naissent dans le champ politique : il s'agit du facteur symbolique. En effet, les institutions constituent des instruments de médiation politique qui permettent de stabiliser les rapports socio-économiques à un moment donné, compte tenu des contraintes technico-économiques présentes, mais aussi des représentations des différents groupes sociaux en présence. Le rôle du symbolique est fondamental dans la dynamique des institutions puisqu'il est à la base de la représentation des acteurs et de la puissance relative des groupes sociaux, dont l'un des objectifs est de produire le discours à des fins de légitimation. Car la dimension symbolique du changement institutionnel soulève, entre autres questions, celle, primordiale, de la légitimité du régime d'accumulation que le pouvoir politique tente de maintenir ou de mettre en place. Tout projet politique doit, à cet effet, jouir d'un minimum de légitimité auprès des salariés appelés à supporter l'essentiel de l'effort que nécessite l'accumulation. En conclusion, plus forte est la légitimité, moindre sera la coercition et plus grandes seront les chances de succès du projet⁴² ; Cependant, il convient de noter que le processus d'adaptation des formes institutionnelles aux impératifs de la reproduction économique et de la légitimité politique n'a rien d'automatique⁴³.

On ne peut conclure ce bref détour sans dire un mot sur l'enjeu du changement institutionnel. Pour reprendre une formule célèbre, celui-ci n'est pas une soirée de gala : le changement institutionnel implique une modification dans la répartition de la richesse et du pouvoir. *« Le changement institutionnel se fait au détriment de certaines parties, individus ou groupes, qui sont conscients de subir une perte nette et d'avoir perdu ce que d'autres ont gagné, qui voient leur dépendance se renforcer, parfois de façon cumulative »*⁴⁴.

En conclusion, on note une diversité des mécanismes et des facteurs qui gouvernent l'évolution institutionnelle. Il convient aussi de souligner que c'est en étudiant des situations concrètes que l'on peut examiner la pertinence des facteurs pris en considération.

IV – Conclusion :

La question du changement institutionnel a une dimension pluridisciplinaire. De ce fait, elle mobilise des concepts et des notions qui, souvent, débordent le cadre stricte de l'analyse économique.

Les approches utilitaristes-fonctionnalistes, dominantes dans le débat économique, insistent sur l'idée de règles de comportements. Les institutions y sont considérées comme des biens publics permettant de collecter la connaissance et l'information afin de rendre compatibles les actions et les anticipations individuelles. Le modèle utilitariste-fonctionnaliste trouve son expression la plus connue dans les travaux de D. North, bien que celui-ci s'inscrive en faux contre l'hypothèse de la

sélection des institutions par le principe de l'efficacité. L'approche de la Régulation, quant à elle, se présente comme un ensemble d'énoncés qui décrivent les principes de base du changement institutionnel. Elle insiste notamment sur la dimension conflictuelle et collective de la dynamique institutionnelle, rejette le déterminisme technologique et met en avant l'importance de la délibération politique. D'où son caractère hétérodoxe.

Ces considérations générales sont à même de permettre de formuler des problématiques de changement institutionnel en des termes appropriés et en tenant compte des contextes historiques spécifiques de chaque situation étudiée. Les éléments exposés dans ce papier fournissent en effet suffisamment d'éléments pour construire des grilles de lecture fécondes lorsqu'il s'agit d'analyser des dynamiques sociales de changement.

- Références:

¹ Pour une revue détaillée des principaux travaux répertoriés dans ce courant, on peut se référer à B. Chavance, (2007), *L'économie institutionnelle*, La découverte, Paris.

² En dépit de leur apport à l'analyse de l'origine des institutions et de leur évolution, nous ferons l'impasse, dans le texte, sur les conceptions de Menger et de Hayek. Rappelons brièvement que le premier a fondé son analyse sur la distinction entre actions téléologiques individuelles et actions téléologiques collectives, actions engendrant respectivement, de façon imprévue pour les premières et délibérée pour les secondes, des institutions « organiques » et des institutions « pragmatiques ». Le second va reprendre la distinction de Menger pour l'élargir et l'appliquer aux « ordres ». Le concept d'« ordre », qui évoque une certaine permanence et cohérence, et qui peut être rapproché de la notion de « système », est mobilisé par Hayek pour défendre la thèse, centrale, de la supériorité des ordres « spontanés » sur les ordres « organisés ». Pour Hayek, l'Etat, qui est une organisation parmi d'autres, a pour rôle de faire respecter les règles de l'ordre spontané qui le dépasse et qui l'englobe, d'où son rejet de tout « constructivisme » social.

³ D. North, (2005), *Le processus du développement économique*, Editions d'Organisation, traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. Titre original : *Understanding The Process of Economic Change*, p. 87.

⁴ *Ibid.*, p. 72.

⁵ *Ibid.*, p. 86. Il convient de noter que dans l'économie institutionnelle, une distinction conceptuelle est établie entre institutions et organisations. Ainsi, si les institutions sont les règles du jeu, les organisations sont les joueurs. Les organisations sont des groupes d'individus liés entre eux par certains objectifs communs. On distingue les organisations économiques (entreprises, syndicats, coopératives...), les organisations politiques (partis, Agences de régulation, assemblées législatives...) et les organisations sociales (communautés religieuses, clubs, ...).

⁶ *Ibid.*, p. 88.

⁷ D. North, (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

⁸ Dans le contexte actuel de l'économie algérienne, cette affirmation n'est pas sans nous faire penser à la prolifération des petites entreprises dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

⁹ Précisons que pour D. North, le changement est nécessairement incrémental car un changement de grande ampleur susciterait trop d'hostilité parmi les organisations existantes, qu'il pénaliserait et qui s'y opposeraient donc farouchement. Il est dépendant du sentier car l'orientation du changement institutionnel incrémental sera à peu près cohérente avec la matrice institutionnelle existante et sera gouvernée par le type de connaissances et de compétences dans lesquels les entrepreneurs et les membres des organisations ont investi. D. North, *Le processus...*, *op. cit.*, p. 90.

¹⁰ Dans sa version originelle, le modèle utilitariste-fonctionnaliste propose en effet une analyse du changement institutionnel dans laquelle la recherche de l'efficacité constitue un motif essentiel, pour ne pas dire exclusif, de l'action collective et par conséquent de l'adaptation des institutions.

¹¹ Le rejet de l'hypothèse de la rationalité parétienne intrinsèque aux institutions est sans doute l'un des aspects qui confèrent à l'analyse de D. North un statut particulier dans le courant néo-institutionnaliste.

¹² D. North, « Economic performance through time », *American Economic Review*, vol. 84, n° 3. 1994.

¹³ *Ibid.*.

¹⁴ D. North, *Le processus...*, *op. cit.*, p. 202.

¹⁵ *Ibid.*, p. 204.

¹⁶ Chez D. North, la notion de matrice institutionnelle désigne les institutions en tant qu'elles forment un ensemble historique hérité, dans un pays et à une époque donnée. La matrice institutionnelle conditionne les incitations des organisations et des individus et influence, en dernière analyse, les « performances » de l'économie nationale considérée.

¹⁷ Il y a lieu de rappeler que cette idée, qui établit un lien direct entre formes institutionnelles et performances macroéconomiques de moyen/ long terme, est commune à plusieurs institutionnalismes contemporains.

¹⁸ Il va sans dire qu'il s'agit ici davantage d'efficacité allocative que d'efficacité adaptative.

¹⁹ Par ailleurs, l'intervention du pouvoir politique, souvent économiquement et socialement coûteuse à court terme, peut s'avérer nécessaire ou du moins bénéfique à long terme. Voir P. Dockès, *Pouvoir et autorité en économie*, Paris, Ed. Économica, 1999.

²⁰ D'où la difficulté de la modélisation du processus politique. Pour ne retenir que les hypothèses de comportement, celles-ci sont manifestement plus compliquées dans les modèles politiques puisqu'elles reflètent des normes morales et éthiques et des réactions comportementales qui peuvent sembler « non rationnelles ». Pour D. North, si les décisions politiques font appel à la cognition de manière plus compliquée, c'est à cause de la nature de la conscience et de l'intentionnalité (D. North, *Le processus...*, *op. cit.*, p. 82). Le postulat de rationalité, que les économistes invoquent utilement pour un certain nombre de questions de micro-théorie, ne suffit donc pas pour traiter les questions centrales que pose l'analyse du changement institutionnel à l'échelle d'une société.

²¹ D. North, *Le processus...*, *op. cit.*, p. 98. D'où la conclusion selon laquelle la clé de l'amélioration de l'ordre politique est d'amener les acteurs à s'engager de manière crédible. C'est sans doute en raison de l'impossibilité de dire comment s'y prendre concrètement pour conférer de la crédibilité à l'engagement des acteurs que l'auteur concède qu'il s'agit là d'une clé fragile.

²² On retrouve là une idée largement partagée au sein de la NEI, idée selon laquelle les institutions doivent être expliquées en termes d'intentionnalité des humains.

²³ R. Boyer (2004), *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, éditions La découverte, Paris.

²⁴ À l'origine, les analyses régulationnistes portaient essentiellement sur le régime fordiste. Par extension de leur objet, ces analyses se sont par la suite souvent intéressées aux facteurs qui favorisent l'émergence de configurations tout à fait particulières, qui soutiennent des régimes d'accumulation spécifiques, au point d'en assurer la stabilité.

²⁵ M. Lanzarotti (1992), *La Corée du sud : une sortie du sous développement*, PUF, Paris, p. 177.

²⁶ Ce sont là les aspects les plus évoqués dans la littérature produite par le courant de la régulation lorsqu'il s'est agi, pour celui-ci, de fournir des éléments sur la base desquels il construit son « identité ».

²⁷ Sur ce point, le courant de la régulation converge avec la NEI, tout au moins avec la version que met en avant D. North.

²⁸ M. Aglietta, (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris, 2^e édition (1982), 3^e édition, Odile Jacob (1998).

²⁹ L'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC) semble avoir créé un terrain fertile au développement du déterminisme technologique comme thèse centrale dans la littérature consacrée au changement institutionnel.

³⁰ R. Boyer, (2002), « Du fordisme canonique à une variété de modes de développement », dans Boyer R. et Y. Saillard, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 369-377.

³¹ R. Boyer, « Du fordisme canonique ... », *op. cit.*, p. 371.

³² M. Lanzarotti, *op. cit.*, p. 176.

³³ Dans des horizons temporels raisonnablement longs, on peut en effet considérer la culture comme une donnée, un invariant. Mais un invariant qui s'exprime, d'une manière ou d'une autre, dans une configuration institutionnelle particulière. Il n'est, dès lors, pas étonnant que l'on assiste, ces derniers temps, à des rapprochements, de plus en plus assumés, du courant de la régulation avec la théorie de l'habitus de P. Bourdieu (Voir R. Boyer, *Etat, marché et développement : une nouvelle synthèse pour le XXI^{ème} siècle ?*, CEPREMAP, CNRS, EHESS, n° 9907, 1998). La méthodologie de l'habitus et du capital social n'est pas sans apport aux questionnements sur la capacité de l'analyse théorique à rendre compte des jeux complexes de la société moderne, marquée par la forte présence de l'Etat, puissance publique cherchant à garantir la paix civile constamment menacée par les logiques conflictuelles du marché.

³⁴ La conversion définit un processus de réorganisation interne à chaque institution, le processus dynamique consistant en l'apprentissage et l'expérimentation des individus impliqués dans l'institution. Quant à la sédimentation, elle concerne la création d'une nouvelle institution en parallèle avec l'ancienne au sein du même champ. Enfin, la recombinaison porte sur la redéfinition des liens entre institutions au sein d'une configuration ou d'un système complet. Dans ce dernier cas, le processus échappe très largement aux acteurs individuels et collectifs, si ce n'est à travers leurs stratégies pour mobiliser ou orienter les interventions de l'Etat. Voir R. Boyer, *Théorie de la régulation...*, *op. cit.*.

³⁵ Il convient de noter que l'endométabolisme, qui se déduit de l'héritage marxien du courant de la régulation et qui peut aussi se définir comme la transformation endogène des formes institutionnelles qui encadrent l'accumulation, se révèle surtout lors d'études historiques de longue période.

³⁶ Schématiquement, le principe de complémentarité se manifeste lorsqu'un changement local finit par induire une série de transformations à une échelle globale, entraînant une modification de l'architecture institutionnelle elle-même.

³⁷ Ainsi, au niveau le plus abstrait, la sphère économique tend à l'accumulation de la richesse tandis que la sphère politique se concentre sur l'accumulation de pouvoir. Mais en pratique, l'Etat est amené à prélever des ressources sur l'économie et, à contrario, il peut plus ou moins favoriser l'émergence et la mise en œuvre des institutions nécessaires à l'accumulation. La viabilité de l'interaction entre le politique et l'économique ne peut cependant être constatée qu'ex post. Voir B. Théret, (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat*, PUF, Paris.

³⁸ M. Aglietta, (1976), *Régulation et ...*, *op. cit.*

³⁹ J. Marquès-Pereira et B. Théret, (2000) *Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI*, Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS, mai 2000).

⁴⁰ R. Boyer, « A quelles conditions les réformes institutionnelles réussissent-elles ? », Document de travail CEPREMAP, 2004.

⁴¹ R. Boyer, *Théorie de la régulation...*, *op. cit.*.

⁴² M. Lanzaarotti, *op. cit.*, p. 252.

⁴³ C'est ce qui fait dire à R. Boyer que dans l'analyse du changement institutionnel, le changement est au moins aussi important que l'invariance et que l'un et l'autre doivent être analysés simultanément. Voir R. Boyer (2001), *La grande transformation russe comme analyseur de la pertinence des théories économiques*, CEPREMAP, CNRS, EHESS. Document de travail.

⁴⁴ P. Dockès, (1999), *op. cit.*, p. 57.

Comment citer cet article par la méthode APA:

BELLAL Samir (2018), **Considérations Générales sur la Question du Changement Institutionnel : Une Lecture de D. North et de R. Boyer**, *El-Bahith Review*, Volume 18 (01), Algérie : Université Kasdi Marbah Ouargla, pp. 645-654.